

Envoi par courriel : <u>bironvincent@gmail.com</u>

Le 25 février 2025

Vincent Biron

OBJET: Réponse à votre demande d'accès aux documents

N/D: AI-2025-0040

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 13 janvier 2025 visant à obtenir les demandes de citoyens, communications Teams, courriels, pétitions, rapports et analyses en lien avec la circulation et la sécurité des enfants autour des rues des Jonquilles, des Pétunias, des Jacinthes, des Tulipes et de l'école des Mille-Sports et des Glaïeuls, depuis le 1er septembre 2024.

Vous trouverez ci-joint copie des documents retracés dans le cadre de votre demande, en format PDF.

Toutefois, conformément aux articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes* publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (la Loi), reproduits en annexe, certains renseignements dans ces documents ont été caviardés. Il s'agit de renseignements personnels qui concernent des tiers et dont nous sommes tenus d'assurer la confidentialité en vertu de la Loi.

Veuillez prendre note que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de la présente décision si vous jugez que votre demande écrite a été refusée en tout ou en partie. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.

Camille Benoit, avocate Chef de division – Loi d'accès aux documents Responsable de l'accès

p.j.





